

**RAPPORT ATELIER DE FORMATION DES JEUNES ET LES
FEMMES SUR LE LEADERSHIP ET LA GESTION DE LA
COLLECTIVITE, LE BUDGET PARTICIPATIF ET LE CONTROLE
CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE**



Bouaflé, 23-24 Mai 2017

CONTEXTE ET JUETIFICATION

La Côte-d'Ivoire a opté depuis son accession à l'indépendance pour une politique de décentralisation progressive et prudente. La décentralisation a commencé, en Côte d'Ivoire en 1980 avec la création, par le législateur, de trente sept (37) communes et dans le même temps, la promulgation des principaux textes de l'organisation communale (lois de 1980, 1981 et décret d'application). L'année 1985 a marqué la poursuite de l'élargissement du paysage communal avec la création de 98 nouvelles communes y compris les dix qui composent la ville d'Abidjan, portant le nombre total des communes à 130. Dès 1995, par décret 95-941 du 13 décembre 1995, 61 nouvelles communes ont été créées portant le nombre à 196 communes en plus de la ville d'Abidjan. Ce rappel historique montre que la volonté de la Côte d'Ivoire d'aller à la décentralisation totale ne date pas d'aujourd'hui. L'on peut constater qu'entre 1980, voire 1981 et 1995, il y a un vide qui a ralenti cette politique de décentralisation. Cela s'explique par la crise économique d'alors. La décentralisation, dont l'objet est de favoriser l'implication des populations locales dans le traitement des affaires qui les concernent au premier chef ainsi que l'animation de la vie locale, en vue de promouvoir et de faciliter le développement est conçue comme le moyen le plus efficace de parvenir à un choix cohérent, et par conséquent durable; des investissements à réaliser.

Dans cette perspective, les citoyens devront de plus en plus être pensés comme des acteurs de la vie politique locale et non plus comme des consommateurs de la vie politique locale. Ce qui implique d'associer désormais les citoyens en général et particulièrement les jeunes aux décisions locales. Dans cette approche, la démocratie participative sera au service de la démocratie représentative afin que les citoyens soient plus informés et plus sollicités. Pour ce faire, les jeunes et les femmes devraient pouvoir acquérir les compétences et la motivation nécessaire pour s'engager avec succès dans les activités liées au développement de leur localité. Cet engagement sera perceptible dans le suivi des programmes de gouvernance locale, la participation et la contribution à la réalisation des objectifs de la localité. Il convient dès lors d'agir en amont pour outiller les populations à désormais être des acteurs incontournable dans tout le processus de décentralisation et de développement local.

A travers le présent projet, le FOSCAO-CI compte remettre les jeunes et les femmes en confiance sur la nécessité de jouer son rôle en tant qu'acteur de développement local et national de ce pays à travers le renforcement de leur capacité afin que ceux-ci puisse acquérir les outils nécessaire pour leur participation efficace et efficiente à la vie publique locale.

I- OBJECTIFS

1- OBJECTIF GLOBAL

L'objectif général du projet est de contribuer à accroître la participation active et citoyenne des jeunes à la gouvernance locale pour une politique de décentralisation réussie.

2- OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de cette activité sont :

- ✓ Accroître la participation des jeunes et des femmes à la gestion de la collectivité.
- ✓ Renforcer la capacité des jeunes et des femmes sur le budget participatif, le contrôle citoyen de l'action publique
- ✓ Accroître la culture de la redevabilité au niveau des élus locaux.

1. PARTICIPANTS

Les participants étaient des responsables d'organisations de la société civile de base, notamment les organisations de jeunes et les organisations de femmes, la Direction Régionale de la Promotion de la Jeunesse de l'Emploi Jeune et du Service Civique.

3- DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Jour 1 : Journée du 23 Mai 2017

Cérémonie d'Ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions.

Celle du Chargé de Programmes du FOSCAO-CI, M. KOUADIO Konan qui au nom du Coordonnateur National empêché, a souhaité la bienvenue et à remercier les autorités ainsi que les participants pour leur présence effective à l'activité malgré leur emploi du temps chargé. Ensuite il a présenté le FOSCAO-CI et ses thématiques en mettant un point d'honneur sur celle en rapport avec la présente initiative en l'occurrence la thématique démocratie et gouvernance. En outre, il a fait un bref rappel de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire dont l'objectif est de favoriser la participation des populations locales dans le traitement des affaires qui les concernent. Malgré ces dispositions légales, il a relevé des insuffisances à la participation des populations dans la gestion des collectivités et la nécessité pour les acteurs non étatiques d'y remédier à travers des actions. Et c'est ce qui donne un sens au projet d'appui à la participation des jeunes et des femmes à la prise de décision au niveau local et dans leur région à travers les Technologies de l'Information et de la communication (TIC) a-t-il signifié. Il a terminé ses

propos en réitérant ses remerciements à la Fondation NED pour son appui constant au FOSCAO-CI, ensuite aux autorités locales pour leur collaboration, aux consultants pour avoir disposé de leur temps, aux participants pour avoir effectué le déplacement et souhaiter de fructueux travaux à l'assistance.

A sa suite, M. KOUAKOU, Secrétaire Général 1 de la Préfecture, représentant le Préfet de la Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé a d'emblée excusé l'absence du Préfet de Région et a rassuré le FOSCAO-CI et l'assistance de son adhésion à la présente initiative. Il s'est réjoui de la pertinence du projet du FOSCAO-CI et du choix de la Région de la Marahoué et du département de Bouaflé pour sa mise en œuvre. En outre, il a fait constater que la participation des populations à la gestion de leur cité demeure un défi engageant aussi bien la responsabilité des élus locaux que des populations elles-mêmes. Pour preuve, il a souligné qu'il est légion dans certaines localités, qu'il soit construit certaines infrastructures de bases notamment les centres de santé et qu'ils ne soient pas fréquentés par les populations parce que n'ayant pas été associés au projet. Aussi a-t-il plaidé auprès des participants pour une écoute active et une participation remarquable aux échanges lors des travaux. Il s'est félicité du choix des formateurs par FOSCAO-CI, issus de la tutelle des collectivités territoriales notamment la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local. Enfin, il a souhaité d'excellents et fructueux travaux aux participants, avant de déclarer, au nom de son mandant, ouvert les présentes assises.

COMMUNICATIONS

Présentations 1 sur le thème : Rôles et responsabilités de la société civile dans le développement local

Cette présentation animée par M. MANGBE Jean, chef de service à la Tutelle de la Direction Générale du Développement Local, avec la méthode participative a tourné autour des approches définitionnelles et points suivants :

I-Comprendre les notions de décentralisation et de développement local

- La décentralisation : C'est le processus par lequel l'Etat se rapproche des populations, par le transfert de pouvoirs et de compétences en vue de l'administration de biens et services par l'entremise de ses démembrements locaux nommés collectivités territoriales notamment les mairies et les conseils régionaux.
- Le développement local : C'est l'ensemble des processus visant la satisfaction des besoins des populations locales par l'administration de biens et services.

Faisant le lien entre décentralisation et développement local, le formateur a indiqué que, la décentralisation a pour objectif principal, l'accélération du développement au niveau local.

II- Définitions des notions de société civile et leader communautaire

- Société civile : C'est le corps social, et regroupe l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif notamment les mutuelles de développement, les ong, les associations, les syndicats...etc.
- Leader Communautaire : C'est une personne qui du fait de sa position exerce une influence positive sur sa communauté. Toutefois le formateur a indiqué que pour réussir sa mission, le leader communautaire doit fait montre de bon nombre de qualités notamment, l'esprit d'équipe et d'initiative, le sens de l'écoute, de l'organisation et de la responsabilité, la proactivité.

III-Généralités sur la gouvernance locale

- La gouvernance : elle est constituée des processus politiques et institutionnels par lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre. La gouvernance est plus efficace lorsque ces processus sont participatifs, transparents, efficaces et respectueux des législations.
- La gouvernance locale : elle est perçue comme la démocratisation des processus décision pour la gestion d'un territoire. La gouvernance locale vise à contribuer à la décentralisation démocratique, à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable et transparente des ressources naturelles.
- Les facteurs de succès de la gouvernance locale :
 - ✓ La participation effective des populations dans la définition des politiques publiques et la mise en œuvre du programme triennal des collectivités territoriales ;
 - ✓ La nécessité de la transparence dans la gestion des affaires locales ;
 - ✓ La recherche constante de l'efficacité/efficience des actions publiques ;
 - ✓ Une gestion efficace des affaires locales ;
 - ✓ La promotion et la valorisation des compétences humaines ;

IV-Rôles et responsabilités de la société civile dans la gestion des affaires locales

- Rôles et responsabilités envers la gestion des élus
 - ✓ Au titre du processus de conception et de planification des actions de développement : le leader communautaire et sa communauté contribuent à l'identification des besoins des populations, les formulent sous formes de priorités, les priorises et les adressent aux élus pour leur prise en compte dans les politiques publiques.
 - ✓ Au titre du budget participatif : le budget participatif est un outil qui place les citoyens au cœur du dispositif décisionnel à travers la participation et la transparence. A ce niveau, le leader communautaire s'assure que les priorités des populations adressées aux élus sont prises en compte dans le budget et qu'il soit membre du comité de suivi qui découle de leur mise en œuvre

- ✓ Au titre du contrôle de la gestion de l'élu et du conseil : Selon la loi, les réunions des conseils sont publiques et donc ouvertes. Le leader communautaire doit rendre part à ses réunions et rendre compte à sa communauté. Il doit travailler à fédérer ses énergies avec ses pairs dans le contrôle de la gestion de l'élu.
 - ✓ Au titre de la maîtrise d'ouvrage : c'est l'entité en charge de la conception et la réalisation d'un projet à destination des populations d'où la nécessité pour la société civile d'être associée et d'y prendre part.
 - ✓ Au titre de la maîtrise d'œuvre : Il s'agit de l'entité mandaté par le maître de l'ouvrage pour contrôler la réalisation de l'ouvrage conformément aux normes techniques et à la qualité. Cette étape peut être confiée aux bénéficiaires à condition que ceux-ci aient les capacités techniques nécessaires à un tel exercice.
 - ✓ Au titre de la gestion déléguée d'un équipement : une communauté peut se voir confier la gestion et le fonctionnement d'un équipement public notamment un centre de santé, une école...etc.
 - ✓ Au titre de l'amélioration de la qualité du service public : lorsque que la population n'est pas satisfaite de la délivrance d'un service public, elle peut saisir de manière pacifique et responsable les autorités locales par l'entremise de ses leaders afin d'obtenir amélioration.
- Rôles et responsabilités envers les populations
- ✓ Au titre de la sensibilisation à l'adhésion et à la responsabilité des populations dans la gestion de leur commune : le leader communautaire participe à l'éveil des consciences sur le rôle et la participation de sa communauté au développement local non sans faire remonter auprès des élus, les revendications citoyennes de cette dernière.
 - ✓ Au titre de la sensibilisation à la contribution au financement du développement local : le leader communautaire doit sensibiliser la population et les opérateurs économiques à payer leur impôts et taxe pour faciliter la mise en œuvre de projets sociaux.
 - ✓ Au titre de l'entretien des infrastructures : Les populations réunies en association doivent participer à l'entretien des infrastructures et prendre en charge les réparations d'ordre mineur des équipements.
 - ✓ Au titre de la promotion de la cohésion sociale : Les organisations de la société civile doivent contribuer à l'éducation à la citoyenneté et au civisme des populations, sensibiliser à une bonne et meilleurs utilisation des ressources et biens publics.

- ✓ Au titre du renforcement des capacités des populations : les organisations de la société civile doivent contribuer au renforcement des capacités des communautés notamment sur les droits et devoirs du citoyen, la conception et la gestion de projet, le budget participatif et le contrôle citoyen de l'action publique.

Echanges

Les échanges ont enregistré d'une part des contributions de certains participants et d'autre part des questions de compréhension. A la question de savoir, comment faire pour que la voix de la société civile de Bouaflé porte dans sa quête de contribution au développement local. Le formateur a répondu par le réseautage car c'est à travers une synergie d'action que ces acteurs parviendront à impacter le développement local et à obliger ainsi les autorités à composer avec eux. Poursuivant les échanges, certains participants ont relevé ne pas être informé de certaines activités au sein de la collectivité pourtant leur participation pourrait contribuer à la réussite. A cette préoccupation, une participante a relevé quelques avancés de la municipalité relativement à l'information des populations sur la vie et la gestion de la collectivité au travers de la radio locale (Radio Voix de la Marahoué), toutefois elle a fait remarquer que les populations n'écoutent pas très souvent cette radio car elles préfèrent écouter les radios nationales (Radio Côte d'Ivoire et Fréquence 2). Ce qu'on retient dans ces échanges, ils ont été adaptés à la situation de Bouaflé pour faciliter la compréhension de tous et faire en sorte que les informations puissent être partagées entre les différents participants. Des réponses adaptées avec des exemples pratiques ont été donné par le formateur à la satisfaction de tous en encourageant les participants à aller toujours à l'information. Il a aussi invité les participants à lire sur le tableau d'information de la mairie qui est aussi un canal d'information.

Présentations 2 sur le thème : Contrôle citoyen de l'action publique

Dans le même registre que la précédente communication, la méthode participative a été privilégiée par la formatrice, Mme N'DRI Philomène, Sous-Directrice de la planification et des Etudes à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local. Sa présentation a tourné autour des approches définitionnelles et points suivants.

Première partie : aperçu sur la gestion locale

Dans cette partie, la formatrice est revenue sur les définitions de la gouvernance, la gouvernance locale et a complété ces notions avec la définition de la bonne gouvernance et l'identification des acteurs de la gouvernance locale.

I- Définition des notions essentielles

Les définitions de la gouvernance et la gouvernance locale ayant été prise en compte par la précédente communication, cet aperçu de la gestion locale s'articulera uniquement autour de la bonne gouvernance a-t-elle signifiée. Ainsi,

- La bonne gouvernance : au niveau local, est l'ensemble des bonnes pratiques de gestion des affaires publiques locales conformément aux règles et procédures en vigueur et dans l'intérêt supérieur de la population.

II- Les acteurs de la gouvernance locale

Il s'agit respectivement de l'Etat, des Collectivités territoriales (commune, région et district) et des autres acteurs (Ong, partenaires au développement).

Deuxième partie : le contrôle citoyen de l'action publique

I- Approche définitionnelles

- Le contrôle citoyen de l'action publique : c'est le droit des citoyens exercé sur tout le processus de développement.
- Le citoyen : c'est une personne appartenant à un Etat et qui jouit de ses droits civils et politiques.
- Les droits du citoyen : c'est un ensemble de prérogatives que confère la loi à une personne, membre d'un Etat notamment le droit de participation aux prises de décision.
- Les devoirs du citoyen : c'est un ensemble d'obligations exigé par l'Etat au citoyen notamment le strict respect des lois et règlements du pays.

II- Les principes du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP)

- La bonne gouvernance
- La participation
- La transparence

III- Fonctions et utilités du CCAP

- Promouvoir la bonne gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance peut se faire au moyen de plusieurs mécanismes notamment :

- ✓ Meilleure prestation des services publics
- ✓ Conception plus éclairée des politiques

- Renforcer les moyens d'action : faire entendre les voix des citoyens défavorisés et vulnérables.

III- les bases juridiques du CCAP

Constitution Ivoirienne de 2016 au Chapitre II des Devoirs, Article 34

- Les voies de recours du citoyen

Le recours administratif : c'est le fait pour le citoyen d'adresser un courrier de réclamation à l'autorité sur une question donnée, invitant celui-ci à reconsidérer sa position.

- Le contentieux de l'excès de pouvoir : c'est le fait pour le citoyen de saisir le juge administratif, lui demander de contrôler la légalité d'une décision administrative et de prendre la décision qui s'impose.

V- Le CCAP dans la pratique

Il s'est agi au cours de cette partie, pour la formatrice de présenter des bonnes pratiques de mise en œuvre du CCAP dans plusieurs pays du monde notamment, France, USA, Sénégal, Mali, Bénin, et aussi Côte d'Ivoire.

Cette étape est scindée en deux parties que sont : les formes du CCAP, outils, méthodes et démarche du CCAP dans ces pays.

Les formes du CCAP, outils et méthodes (quelques exemples)

- ✓ Les études d'évaluations ou d'impact ;
- ✓ Les activités courantes de suivi-évaluation ;
- ✓ Les projets spécifiques de suivi des politiques ;
- ✓ La planification participative du budget ;

La démarche du CCAP (quelques exemples)

- ✓ L'identification d'une porte d'entrée (identification et sensibilisation des acteurs locaux du CCAP et des partenaires)
- ✓ La collecte de l'information
- ✓ L'analyse de l'information
- ✓ La production de rapport citoyen sur l'action publique

Echanges

Des cas pratiques et des obstacles dans la démarche relevés par les participants dans la région de la Marahoué ont permis à la formatrice d'inviter les organisations participantes à l'atelier au réseautage et à plusieurs stratégies pour l'atteinte des objectifs. A la question d'un participant de savoir, quel est la composition d'un conseil municipal et régional, est ce que la société civile peut-elle participer aux réunions de ces conseils, quelle est la procédure au cas où les choses ne sont pas faites dans les règles de l'art. Une autre préoccupation d'un participant a été, la conduite à tenir par la société civile pour décrier la réalisation d'infrastructures routières ne respectant le dosage donc susceptible de se dégrader au lendemain de sa réalisation comme il l'est donné de le constater sur l'axe Bouaflé - Yamoussoukro. A ces interrogations, la formatrice a donné des réponses adaptées, elle a d'abord présenté sur un autre support la composition des conseils municipaux et régionaux, ainsi que la fixation du nombre de conseillers au prorata du nombre d'habitants dans la localité. En outre, elle a indiqué qu'au cours des élections, ce sont des listes qui s'affrontent, et que les participants peuvent même faire partir de ces listes car c'est la liste qui l'emporte qui disposent de la majorité des conseillers. S'agissant des réunions des conseils, s'appuyant sur la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012 en ces articles 32 et 35 portant organisation des collectivités territoriales, elle a indiqué que ces réunions sont publiques et donc la société civile peut et doit y participer en vue de rendre compte à la population. Elle a poursuivi pour dire que la société civile doit jouer son rôle d'éveilleurs des consciences et aussi d'interpellateur en utilisant la manière notamment saisir par courrier l' élu ou lui demander une audience au cas où, des manquements seraient observés dans la gestion de la collectivité et faire des propositions d'améliorations pertinentes et conséquentes. Enfin, la formatrice a précisé que l'appel d'offres de la passation des marchés en vue de la réalisation de routes ne relevait des compétences des collectivités territoriales, toutefois elle a indiqué qu'au moment de la réalisation de ces chantiers, la société civile peut interpeler les autorités locales et demander une suspension des travaux parce qu'ayant constaté, arguments techniques à la base, la mauvaise qualité des matériaux utilisés ou un dosage léger.

TRAVAUX EN ATELIER pour les Présentations 1 & 2

Cette session a été des groupes d'atelier pour tester d'une part le niveau de compréhension des participants et d'autre part la capacité à mener des actions pouvant contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale. Ainsi deux groupes ont été constitués pour réfléchir sur les questions ci-dessous.

Consigne 1:

Après avoir situé les facteurs de succès dans la gouvernance locale, dites les rôles et responsabilités de la société civile envers :

Groupe A : la gestion des élus

Groupe B : les populations

Consigne 2 :

Décrivez le processus citoyen du contrôle de l'action publique à Bouaflé. Groupe A et B

La restitution en plénière des différents travaux.

Cette restitution a permis d'approfondir les réflexions et d'harmoniser les points de vue.

Consigne 1 :

- Les facteurs de succès dans la gouvernance locale :
 - L'autonomisation économique des veuves à travers les AGR (activité génératrice de revenus) initiée par la Mairie ont permis à ces dernières de faire face aux besoins de leurs différentes familles.
 - L'implication des populations
 - La transparence dans la gestion des affaires locales
 - La promotion et la valorisation des compétences humaines
 - La recherche constante de l'efficacité et de l'efficacités des actions publiques qui se traduisent par une allocation rationnelle des ressources publiques.

- Les rôles et responsabilités de la société civile envers les élus
 - Création d'un cadre formel de collaboration et donc nécessite la mise en place d'une plateforme dans laquelle les différentes organisations pourront travailler en fonction des spécificités.
 - Participation aux réunions du conseil municipal
 - Contraindre les élus à rendre accessible et donner les informations (accès aux documents publics)

- Les rôles et responsabilités de la société civile envers les populations
 - Sensibiliser les populations sur le bien-fondé des activités à mener par les gouvernants
 - Encourager les populations à s'impliquer dans le suivi des activités des collectivités
 - Faire la promotion de la cohésion sociale
 - Contribuer aux renforcements des capacités des populations

Consigne 2 :

Le processus citoyen du contrôle de l'action publique à Bouaflé (cas d'une école achevée en théorie)

- La recherche d'informations concernant le projet, le devis de l'équipement...etc (programme triennal de la mairie).
- La vérification de l'effectivité du projet sur le terrain
- La lettre de réclamation accompagnée du budget prévu pour les travaux
- La vérification du taux d'achèvement des travaux par rapport aux fonds alloués
- La lettre de réclamation à la tutelle

JOUR 2 : Journée du 24 Mai 2017

La deuxième journée a débuté par le rappel de la première journée avec un accent sur les grandes questions débattues et les différentes résolutions notamment les rôles et responsabilités des organisations de la société civile dans le développement local et le contrôle citoyen de l'action publique. Ce rappel fait par le rapporteur a donné lieu aux formateurs de faire des commentaires mais aussi aux participants de revenir sur certains points dont ils souhaiteraient mieux comprendre.

Après cette session qui a été plus contributive que débats, les différents participants ont eu droit à la dernière communication du jour à l'issue duquel il y'a eu des travaux en atelier.

Présentations 3 sur le thème : Processus d'élaboration du budget participatif

Cette session a été co-animée par les deux formateurs, au regard de l'importance du thème. Une fois de plus, la méthode participative consistant à des échanges interactifs entre les participants et les formateurs a été de mise.

I- GENERALITES :

A- Définition

Le Budget Participatif (BP) est un processus de démocratie directe, volontaire et universelle, par lequel les populations peuvent débattre et décider des budgets et des politiques publiques.

B- Principes du budget participatif

- **La participation** : l'engagement des acteurs à s'impliquer davantage dans la gestion du développement de leur localité.
- **La transparence** : communiquer et rendre accessible à tous, les informations sur la vie et la gestion de la commune.
- **L'efficacité** : l'utilisation rationnelle des fonds publics relativement aux vrais besoins de la population.
- **L'inclusion** : l'implication de tous les acteurs notamment les couches vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) aux différentes étapes du processus BP.
- **La solidarité** : la primauté est donnée à l'intérêt collectif et à l'amélioration des conditions des groupes marginalisés ou défavorisés dans l'identification des priorités au cours du BP.
- **La transversalité** : la pratique du BP recoupe plusieurs disciplines et secteurs et se déroule de l'échelon le plus bas de la localité (sous-quartier, quartier) à l'échelon le plus élevé(commune) puis de la Région, du District et de la Nation.

C- Avantages du budget participatif

- Un rétablissement de la cohésion et de la paix sociale : le BP favorise le dialogue, les échanges et facilite l'instauration d'un climat de confiance entre élus et citoyens
- Une meilleure structuration socio-organisationnelle des communautés : l'émergence du dialogue social par la culture de la concertation.
- Une amélioration des recettes : les informations mises à la disposition des populations sur l'état des recouvrements pousseront ceux-ci à s'acquitter de leur devoir.
- Une participation des populations au financement des constructions d'infrastructures : les populations apportent un appui soit en numéraire, en nature ou en ressources humaines.

II- PHASE DE PREPARATION

A)- Mise en place du cadre institutionnel du processus BP

1) Le Comité de Pilotage

Il est composé des élus, des chefs de communautés, des techniciens et de la société civile. Son rôle est d'élaborer la feuille de route du BP et de s'assurer que sa mise en œuvre et son suivi soient participatif et inclusif.

2) Le facilitateur

C'est un sachant neutre et impartial qui va aider au bon déroulement des différentes étapes du processus BP.

3) Le délégué

C'est le représentant de la base qui porte sa voix aux instances de décisions du BP et lui rend compte de l'état d'avancement du processus.

4) Le Comité de Suivi

Il est composé de la municipalité, des techniciens et des représentants de la société civile. Son rôle est de faire le suivi régulier du BP et de mettre en œuvre des activités d'évaluation en vue d'un réajustement du processus si nécessaire.

B)- Manifestation de la volonté politique

Il s'agit d'une profession de foi du mandataire de l'exécutif (l'autorité locale ou l'élu) sur son engagement à mettre en œuvre le BP conformément à ces exigences.

C)- Conduite des états des lieux

Le facilitateur du processus élabore l'état des lieux (situation de départ, situation actuelle, avancée et défis) en étroite collaboration avec les autorités locales, les leaders d'opinion et la communauté.

D)- La définition des règles

Il s'agit pour le comité de pilotage et les responsables communaux d'établir les règles de base en vue de faciliter le déroulement des réunions de concertation et au besoin renforcer les capacités de certains acteurs.

III- PHASE D'ELABORATION

A)- Le diagnostic

C'est le point culminant du processus. Il consistera pour les différents acteurs à faire la cartographie des besoins communautaires suivant le maillage du territoire en tenant compte des atouts, forces, opportunités et menaces de chaque communauté. Les différentes parties prenantes apprendront à travailler ensemble et à développer des liens d'affinités, de fraternités, de solidarités et d'intérêt général.

B)- La priorisation

- la classification par paire : comparaison, annotation et classement des projets.

- la classification pondérée : définition des critères de priorisation des projets suivant leur annotation et les classer par ordre de mérite.

- la discussion ouverte :

- ✓ Fora : les projets identifiés sont priorisés suivant un consensus et des représentants sont désignés à l'effet de les défendre au forum des délégués.
- ✓ Forum des délégués : constitué de chaque représentant de fora (délégué), il consiste à la mise en commun des projets des foras en vue d'en dégager les projets de la commune suivant une priorisation par consensus.
- ✓ Forum communal : c'est la rencontre entre les représentants du forum des délégués et les responsables communaux en vue de présenter les priorités des populations et plaider pour leur prise en compte dans le programme triennal et le budget du conseil.

IV- PHASE DE MISE EN OEUVRE

A) La création des alliances

Elle consiste à s'offrir les services de d'autres acteurs clés en vue d'augmenter la côte de sélection d'un projet parmi les priorités et faciliter plus tard sa mise en œuvre.

B) La mise en œuvre des projets issus du BP

Il s'agit de la réalisation des projets issus du BP par la Municipalité suivant un planning. Les activités qui en découlent requièrent la participation effective des populations, notamment de l'étude technique, à la passation des marchés, en passant par la recherche de partenariat et la mobilisation des ressources pour en arriver au choix du lieu de l'implantation des projets.

V- PHASE DE SUIVI-EVALUATION

A) Le suivi

Un comité de suivi est mis en place et chargé de remonter les informations aux autorités locales sur l'état d'avancement des chantiers et d'interpeller ces derniers sur les réajustements nécessaires conformément aux attentes des populations.

B) L'évaluation

Elle permet de mesurer le niveau de réalisation des activités au cours d'un cycle budgétaire en vue de prendre les décisions qui s'imposent au prochain cycle.

Echanges

Les échanges ont permis aux participants de poser des questions de compréhension mais aussi de poser des cas pratiques sur lesquels chacun a pu donner son avis. La parole est toujours revenu lors des échanges aux formateurs pour faire des commentaires sur certaines propositions et toujours orienté le débats en fonction des objectifs du module. Ces diverses questionnements et interrogations ont été soulevés par les participants notamment, qui doit être l'initiateur des espaces d'échanges (fora), quelle attitude tenir lorsque le matériel annoncé pour la réalisation d'infrastructures n'est pas celui utilisé, comment met-on en place les comités de quartier, comment faire pour assurer la continuité de la mise en œuvre du programme triennal de la mairie après renouvellement du conseil. A toutes ces interrogations, les formateurs ont donné des réponses appropriées, d'abord pour les foras, ils ont indiqué que le fora fait partie du processus BP donc qu'ils appartenaient aux organisations de la société de Bouaflé, à l'issue de l'atelier, de se réunir en réseau et adresser un courrier de demande d'audience au Maire. Lorsque la délégation sera reçu, elle pourra expliquer la nécessité de mettre en place le budget participatif à Bouaflé et l'informer de ce que les organisations de la société civile sont disposés à l'accompagner dans cette aventure parce que désormais outillés sur cette question grâce au FOSCAO-CI. S'agissant de la qualité du matériel utilisé lors de la réalisation d'infrastructures, les formateurs ont

précisé que la société civile peut saisir l'autorité locale au cas où elle constaterait des dérives à ce niveau et demander, voir exiger de l'autorité, dans le respect, l'arrêt des travaux et la reprise conditionnée par l'utilisation du bon matériel. Pour la mise en place des comités de quartiers, les formateurs ont laissé entendre que cela était du ressort des habitants de quartier et que ce comité est composé des représentants des différents corps constitué du quartier avant d'ajouter que l'existence d'association dynamique au sein du quartier sera un atout pour ce comité dont le but est le bien-être social des habitants. Les formateurs ont indiqué qu'il était difficile de rejeter un projet inscrit au programme triennal après renouvellement du conseil municipal à moins que ce projet soit à l'étape embryonnaire.

Un exemple pratique a été donné par un participant : en 1997, il a été prévu la construction d'un tribunal à Zuénoula et un autre à Bouaflé. En 2000, le tribunal de Bouaflé a été livré et jusque-là celui de Zuénoula est encore à l'étape de la fondation. Que faire ?

Les formateurs ont répondu que le Ministère de la Justice est autonome et donc peut s'autosaisir. Mais les organisations de la société peuvent pousser à cela. Mais avant il faut rechercher où se trouve le blocage.

Un film institutionnel de quinze (15) minute sur le Budget participatif a été présenté pour permettre aux participants de voir de façon pratique comment se fait le budget participatif dans ses différentes phases.

Un exercice pratique sur l'organisation de fora, l'identification de projets, la priorisation des projets, l'organisation du forum des délégués a donné un aperçu aux participants de ce que pourraient être leur implication dans le processus du BP à Bouaflé.

TRAVAUX EN ATELIER

Groupe A et B : organiser le forum des délégués. Chaque délégué doit avoir son chapelet de projet et travailler à la priorisation de ces projets.

- Groupe A (fora)
 - Quartier : Hermankono
 - Priorité 1 : réalisation d'un château d'eau
 - Budget prévisionnel : 20.000.000
 - Priorité 2 : Ouverture de voies
 - Budget prévisionnel : 10.000.000
 - Priorité 3 : Electrification
 - Budget prévisionnel : 20.000.000

 - Quartier : Port-bouet
 - Priorité 1 : raccordement au réseau d'eau
 - Budget prévisionnel : 10.000.000
 - Priorité 2 : raccordement au réseau d'électricité

- Budget prévisionnel : 10.000.000
- Priorité 3 : construction d'une école primaire
- Budget prévisionnel : 30.000.000

- Groupe B (fora)
 - Quartier : Dehita
 - Priorité 1 : dispensaire
 - Budget prévisionnel : 20.000.000
 - Justification : densité de la population, les populations ont mal à se rendre dans les autres centres santé, le quartier est enclavé.
 - Priorité 2 : construction d'un marché
 - Budget prévisionnel : 5.000.000
 - Justification : le quartier est éloigné du marché principal, la population s'est accrue, les difficultés d'approvisionnement en denrée alimentaire
 - Priorité 3 : Electrification
 - Budget prévisionnel : 15.000.000
 - Justification : les baisses de tension dues aux branchements anarchiques, risque d'incendie, nombre insuffisants de poteaux électriques.

 - Quartier : Cacaotou
 - Priorité 1 : château d'eau
 - Budget prévisionnel : 20.000.000
 - Justification : densité de la population, le seul château n'arrive plus satisfaire la population, risques de maladies liées à la consommation de l'eau non potable.
 - Priorité 2 : bitumage des voies
 - Budget prévisionnel : 30.000.000
 - Justification : difficile accès au quartier dû au mauvais état de la route, vieillissement des routes.
 - Priorité 3 : Electrification
 - Budget prévisionnel : 15.000.000
 - Justification : les agressions dues à l'obscurité, l'impact négatif sur les études des élèves, les risques liés aux branchements anarchiques

Forum des délégués (groupe A et B)

Priorisation

- 1- Construction d'un château
 - Coût : 30.000.000
 - Quartier bénéficiaire : Cacaotou

- 2- Ouverture des voies

- Coût : 30.000.000
 - Quartier bénéficiaire : Hermankono
- 3- Electrification
- 15.000.000
 - Quartier bénéficiaire : Port-Bouet
- 4- Construction d'un dispensaire
- Coût : 25.000.000
 - Quartier bénéficiaire : Déhita

CONCLUSION

L'atelier de formation des jeunes et les femmes sur le leadership et la gestion de la collectivité, le budget participatif et le contrôle citoyen de l'action publique s'est bien déroulée dans l'ensemble et a été d'une réussite. Les jeunes et les femmes de la région de la Marahoué précisément du département de Bouaflé ont démontré leur intérêt pour les thèmes abordés à travers les préoccupations émises et les suggestions faites dans le but de faciliter leur implication effective et participation active à la gouvernance locale partant de là au développement de leur cité. Cet intérêt s'est manifesté à travers leur volonté de mettre en œuvre les enseignements reçus au cours de cet atelier en créant un cadre de collaboration formel des organisations de la société civile de Bouaflé sur les questions de contrôle citoyen de l'action publique. Aussi, les autorités de la ville de Bouaflé n'ont ménagé aucun effort à soutenir cette initiative malgré leur calendrier visiblement chargé. Cela a été perceptible d'abord par leur présence effective et ensuite dans les différentes allocutions lors de la cérémonie d'ouverture et de clôture de l'atelier. Mieux ils ont encouragé les participants à puiser dans le présent atelier les arguments nécessaires pour occuper la place qui est la leur, dans la gestion de la collectivité. En définitive, nous retenons que la participation des populations via la société civile notamment les jeunes et femmes dans la gouvernance locale à Bouaflé était presque inexistant et que le présent projet de FOSCAO-CI vient à point nommé contribuer à changer des habitudes ancrées au sein de la population par ignorance caractérisée par le manque d'information et de formation.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Trois allocutions ont meublé cette cérémonie. D'abord celle du représentant des participants, il a été question pour lui de remercier d'une part le FOSCAO-CI et son partenaire le NED pour cette bénéfique action de renforcement de capacité à leur endroit et d'autre part, les autorités locales pour leur présence remarquable à l'activité. La non maîtrise, initialement, pour eux, des notions évoquées au cours de l'atelier a fait des

enseignements contenus, une plus value dont l'impact sera perceptible au niveau de leur engagement. C'est pourquoi, il rassuré les autorités locales et FOSCAO-CI de leur détermination à œuvrer pour la bonne gouvernance locale à travers les concepts de budget participatif, contrôle citoyen de l'action publique et reddition de compte au bénéfice de la Région de la Marahoué et du département de Bouaflé.

Celle du chargé de programmes du FOSCAO-CI qui a remercié les autorités pour l'accueil, la disponibilité et félicité les participants pour leur ponctualité et assiduité. Il a invité chaque participant à faire la restitution au sein de son organisation de base et à faciliter la création des conditions de leur participation effective au développement local. Ensuite, il a présenté les autres étapes du projet et encouragé les participants à prendre toutes les dispositions utiles pour se munir d'un ordinateur portable ou d'une tablette au prochain atelier qui sera beaucoup plus pratique que théorique et portera sur la contribution des techniques de l'information et de la communication dans la gouvernance locale, pour son appropriation par la société civile de Bouaflé.

Prenant la parole, Le représentant du préfet de région, préfet du département de Bouaflé a dans son allocution encouragé le FOSCAO-CI à poursuivre de telles actions en vue de rendre effective la participation des populations à la gouvernance locale au bénéfice du développement local voir national. Aussi a-t-il exhorté aux jeunes et les femmes à faire de siennes les conclusions de l'atelier pour participer de façon citoyenne aux actions de développement de la région de la Marahoué avant de déclarer clos l'atelier.

ANNEXES



Photo de famille



Une vue des participant en atelier



Table de séance avec la radio RVM



vue des participants en atelier



Le formateur en pleine prestation



La formatrice en pleine prestation